

Lavigny



«Garantir un cadre de vie durable pour nous, pour nos enfants et pour l'environnement»

... en deux mots ...

Lavigny, village situé à mi-chemin entre le Jura et les rives du lac Léman, se dote d'activités vivantes. Fidèle aux racines de la terre, une économie rurale est représentée tout autant qu'un fort dynamisme en matière de santé publique et d'aide sociale.



... et en quelques chiffres ...

population : 768 habitants

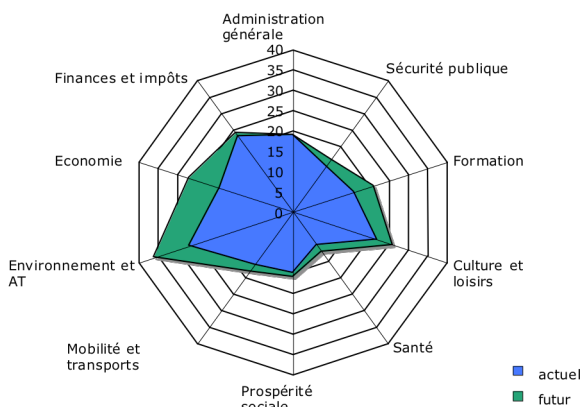
superficie : 401 hectares

altitude : 517 mètres

Facteur 21

Le processus Facteur 21 est un instrument d'évaluation de politique communale sous l'angle du développement durable.

Il permet de mettre en évidence les mesures réalisées et planifiées, d'évaluer leur incidence sur les 3 orientations du développement durable et d'en résulter les forces et les faiblesses de la politique communale. L'analyse est structurée selon 10 chapitres (voir diagramme ci-contre) qui recouvrent l'ensemble des domaines de l'action communale et renvoie à des axes prioritaires (voir page 2).



Description de la démarche

La commune de Lavigny (VD) a effectué la démarche Facteur 21, parallèlement à l'élaboration du processus Cité de l'énergie. Commune pionnière, elle a été pilote pour le développement de l'outil Facteur 21, et a accepté de tester la version de l'outil finale en actualisant son analyse.

Luc Germanier, syndic de Lavigny à l'époque de la démarche, témoigne: «Facteur 21 donne une impulsion forte pour aider les collectivités publiques à agir d'une manière efficace pour le bien de notre planète et de ses habitants. Pour notre commune, il nous montre le chemin qui a été fait et le chemin qui reste à faire».



Les autorités de Lavigny ont comme vision à long terme d'intégrer le développement durable dans tous les domaines de la politique communale.

De plus, elles ont signé une charte d'engagement sur la voie d'un développement durable. Par cet engagement, elles entament un processus de développement durable à travers quatre objectifs (énergie ; mobilité ; prospérité sociale ; participation) qu'elle s'engage à mener à bien. Dans un délai de deux ans, un plan d'actions détaillé sera élaboré, l'Agenda 21 de Lavigny, en dialogue avec la population.

Exemple d'axes prioritaires évoqués au terme du diagnostic Facteur 21

- **énergie** : limiter l'utilisation des ressources non renouvelables ; favoriser la construction de bâtiments aux standards MINERGIE ; encourager la mise en réseau de l'eau des communes environnantes.
- **mobilité** : améliorer l'offre en transport public ; encourager la limitation des déplacements et l'usage des modes de déplacements alternatifs à la voitures.
- **prospérité sociale**: encourager l'accueil parascolaire ; inciter l'activité culturelle ; maintenir et améliorer les échanges avec les Institutions de Lavigny (centre neurologique et éducatif et centre de pédagogie curative à orientation anthroposophique) ; renforcer la communication.
- **participation**: concertation et mobilisation de tous ; diagnostic participatif et débat public ; information, sensibilisation et communication.

Autres démarches

- plan directeur, PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) et PGA (Plan général d'affectation)
- processus Label Cité de l'énergie
- inventaire des biotopes, des sites contaminés
- mise en réseau OQE (Ordonnance sur la qualité écologique)

Exemples concrets liés au développement durable

Communication : la commune encourage le dialogue actif avec la population, cette dernière a été consultée par questionnaire lors de l'élaboration du Plan directeur et dans le cadre de la mise en réseau et de l'OQE, une démarche participative avec les utilisateurs des chemins, sentiers, etc a été mise en place.

Mobilité : l'accent est mis sur l'incitation à l'utilisation du vélo et à la mobilité piétonne avec les vignettes de vélos offertes, la réalisation de parc à vélo vers la salle de gym et l'optimisation des parcours piétons balisés.

Culture et loisirs : la commune soutient les associations locales et met à disposition des locaux. Une maison de jeunes propose des activités pour les 10-18 ans, deux personnes sont engagées pour les animations. La commune prend part à la promotion culturelle et la protection du patrimoine, notamment par l'élaboration d'un livre sur l'histoire de la commune, l'entretien des fontaines, etc.

Contacts

Commune de Lavigny

Greffe municipal
Bernard Rochat, Syndic
1175 Lavigny
Tél : 021 808 76 88 / Fax : 021 808 58 75

Facteur 21

Bio-Eco Sàrl
Ch. du Prieuré 2
1304 Cossonay
Tél. : 021 861 00 96 / Fax : 021 862 13 25

ARE (Office fédéral du développement territorial)	SuisseEnergie pour les communes
L'ARE est chargé de développer, d'explicitier et d'encourager la mise en œuvre de la stratégie 2002 du Conseil fédéral pour le développement durable. Il coopère avec les cantons et les communes et les encourage à réaliser des « Agenda 21 » au niveau local, régional et cantonal. De plus, l'ARE a entrepris avec la collaboration de l'OFEN une action de promotion du développement durable dans les communes par le biais de l'outil d'évaluation Facteur 21. www.are.ch	SuisseEnergie pour les communes est le programme d'encouragement de SuisseEnergie destiné aux communes désireuses de mener une politique énergétique cohérente et durable. Les communes actives peuvent devenir partenaires de SuisseEnergie pour les communes et bénéficier d'échanges d'expériences réguliers, de conseils, d'informations, de soutien financier ainsi que de la mise à disposition d'instruments d'application pratique. www.citedelenergie.ch